



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRE OUVERT - ACQUISITION DE VEHICULES DE COLLECTE DE DECHETS
MENAGERS (2 LOTS) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, sous la forme d'un marché ordinaire, ayant pour objet l'acquisition de véhicules de collecte de déchets ménagers, décomposée de la manière suivante :

Lot 1 : Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagers 26 tonnes

Lot 2 : Acquisition d'un châssis porteur pour bennes amovibles et de ses équipements

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 6 décembre 2022, a décidé de retenir la proposition suivante jugée économiquement la plus avantageuse :

Lot 1 - Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagers 26 tonnes : La société TERBERG MATEC SAS, dont le siège social est situé à Lisses (91090), 7 rue des Malines, pour un montant de 459 000 € HT issu de l'acte d'engagement,

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la proposition suivante jugée économiquement la plus avantageuse :

Lot 2 – Acquisition d'un châssis porteur pour bennes amovibles et de ses équipements : La société SA COQUIDE, dont le siège social est située à Monchy-le-Preux (62060), Allée du Portugal, ZI ARTOIPOLE, pour un montant de 170 970 € HT issu de l'acte d'engagement,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer le marché ayant pour objet l'acquisition de véhicules de collecte de déchets ménagers, selon les modalités suivantes :

Lot 1 - Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagers 26 tonnes : La société TERBERG MATEC SAS, dont le siège social est situé à Lisses (91090), 7 rue des Malines, pour un montant de 459 000 €HT issu de l'acte d'engagement et pour un délai de livraison de 40 semaines, à compter de la date fixée par ordre de service.

d'attribuer et de signer le marché ayant pour objet l'acquisition de véhicules de collecte de déchets ménagers, selon les modalités suivantes :

Lot 2 – Acquisition d'un châssis porteur pour bennes amovibles et de ses équipements : La société SA COQUIDE, dont le siège social est située à Monchy-le-Preux (62060), Allée du Portugal, ZI ARTOIPOLE, pour un montant de 170 970 €HT issu de l'acte d'engagement et pour un délai de livraison de 25 semaines, à compter de la date fixée par ordre de service.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **..2.8.DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **2 8 DEC. 2022**

Et de la publication le : **2 8 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué



GIBSON Pierre-Emmanuel